

CONCOURS D'ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

(article 4.2 du décret statutaire n°2012-1546)

SESSION 2025

2025-AAM-42-60

Épreuve écrite d'admissibilité n°2 : composition écrite Matière à option Administration			
Durée : 5 heures	Coefficient : 6	Dossier documentaire : 01 pages	Sujet complet : 03 pages

Descriptif rapide : Une composition écrite sur un sujet d'administration ou de sciences et techniques ou de sciences de la vie et environnement, selon l'option exprimée par chaque candidat dans sa demande d'inscription

Toute note strictement inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Modèle CMEN v2 UNEDUC

Numéro d'inscription : **35727031977**

Prénom(s) : **PRENOM**

Nom de famille : **NOM**

Numéro d'inscription : **35727031977**

Code à 3 chiffres : **270**

- Le bandeau situé en haut de chacune des feuilles de composition doit être rempli en totalité (**code concours, code épreuve, spécialité, y compris le numéro d'inscription communiqué dans votre convocation**).
- L'**usage de la calculatrice, d'un dictionnaire, de tout autre document est interdit**.
- Les candidats ne doivent pas faire de marge sur leur copie.
- Les copies devront être correctement paginées. Pagination d'une copie double sur 4 (1/4, 2/4, ...), deux copies doubles sur 8 (1/8, 2/8, ...), etc.
- Aucun signe distinctif ne doit apparaître dans la copie : nom ou nom fictif, signature, paraphe et symboles sont interdits.
- Seul l'**usage d'un stylo à bille noir ou bleu est autorisé** (feutre et stylo friction sont interdits). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, pouvant être considérée comme un signe distinctif, est proscrite.
- Aucun liquide blanc ni ruban correcteur ne doit être employé (une telle utilisation empêcherait la correction de la copie). Toute correction se fait par rature, de préférence à la règle.
- Les feuilles de brouillon, ou tout autre document, ne sont pas considérées comme faisant partie de la copie et ne feront pas l'objet d'une correction. Ils ne doivent pas être joints à la copie.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner une sanction par le jury.

Consignes à respecter pour garantir l'anonymat de votre copie

Lors de la rédaction de votre composition, il est impératif de respecter l'anonymat des copies. **Aucun élément permettant de vous identifier ne doit figurer dans votre copie.**

Éléments interdits qu'ils soient réels ou fictifs :

- Votre nom, prénom, endroit de composition, signature ;
- Votre fonction, votre grade ou votre affectation ;
- Toute mention d'une expérience personnelle identifiable ;
- Toute référence explicite à votre lieu de travail ou à votre hiérarchie.

Sujet :

La police administrative et la protection de l'ordre public